

Epreuve E7 BTSA VO : « Pilotage stratégique du système vitivinicole »

DGER/SDES/2022-79 du 24/02/2022

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-79>

Cette épreuve ponctuelle terminale orale individuelle s'appuie sur un dossier et une fiche de synthèse produits par le candidat.

L'épreuve évalue les démarches scientifiques et techniques mises en œuvre par le candidat pour traiter une problématique technico-économique vécue dans l'organisation ou l'entreprise du secteur vitivinicole dans laquelle il a réalisé une ou plusieurs périodes de formation (en stage ou en apprentissage). Le terme problématique doit être entendu au sens large (situation problème, questionnement, projet...).

La problématique traitée a une relation étroite avec le référentiel d'activités et les situations professionnelles significatives du champ de compétences « Pilotage stratégique de la production ».

Le candidat est évalué sur sa capacité à répondre à une problématique vitivinicole relevant de la stratégie de production.

Les réponses apportées ne peuvent être abordées de manière exclusivement bibliographique. Elles nécessitent la mise en place et la justification, au niveau BTSA, d'une véritable méthodologie de résolution du problème.

Les éléments de méthodologie et les évolutions proposées doivent être en accord avec le fonctionnement et les valeurs de l'organisation ou entreprise concernée. L'ensemble des dimensions de la durabilité est exploré par le candidat.

Dossier et fiche de synthèse

En accord avec le descriptif ci-dessus, le dossier de 15 pages maximum annexes comprises, traite d'une problématique technico-économique vécue par le candidat dans une organisation ou une entreprise dans laquelle il a effectué une ou plusieurs périodes de formation (stage ou apprentissage).

Dans le dossier sont notamment présents :

- la stratégie de production actuelle, son évaluation et ses marges de progrès,
- la proposition d'évolution du système de production actuel ainsi que le jeu de contraintes retenu par le candidat.

La fiche de synthèse de deux pages A4 maximum présente les points essentiels de l'étude : contexte, problématique, évaluation du système initial, proposition d'évolution du système de production actuel.

Le dossier et deux exemplaires de la fiche de synthèse sont transmis à un seul des deux évaluateurs, selon les modalités communiquées par l'autorité académique. Lors de l'harmonisation de l'épreuve, le second évaluateur prendra connaissance du contenu de la fiche.

Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier et les fiches ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Oral

L'oral, d'une durée de 30 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat, de sa problématique contextualisée, de la méthodologie déployée pour répondre à cette problématique, de sa proposition d'évolution du système et de son analyse réflexive sur la proposition et sur la méthodologie déployée;
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés à l'oral ou dans son dossier.

L'usage d'un support de communication sous format papier ou numérique (PDF sur clé USB avec copie papier en secours) est autorisé pour l'épreuve E7.

La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Évaluateurs

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation présente en annexe 1, par deux évaluateurs : un enseignant/formateur en viticulture-œnologie et un enseignant/formateur en sciences économiques sociales de gestion (SESG-GE) intervenant dans la spécialité.